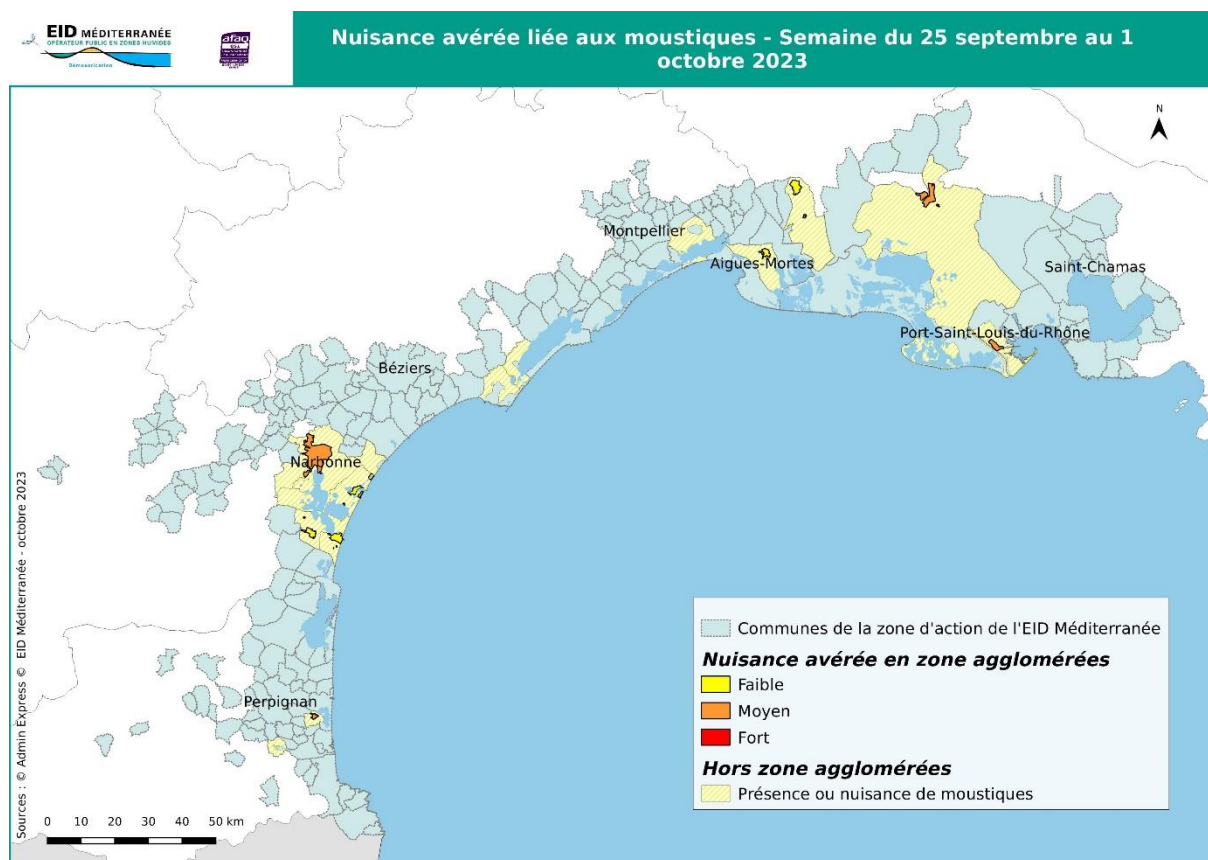


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 25 septembre au 1^{er} octobre 2023



Au cours de la semaine du 25 septembre 2023 :

Suite aux coups de mer qui sont survenus sur le littoral méditerranéen, des zones humides restées longtemps sèches ont été submergées, entraînant des superficies d'éclosions significatives à peu près partout, même si l'Aude (+ pluies) et l'embouchure du Grand Rhône et l'embouchure du Rhône semblent avoir été les plus touchés.

Au cours de la semaine du 18 septembre, les traitements antilarvaires ont été en partie défavorisés par les conditions météorologiques et des émergences de moustiques adultes se sont produites au cours de la semaine suivante, du 25 septembre, avec une abondance significative par endroits. Les nuisances résiduelles en premier lieu cantonnées dans les

milieux naturels se sont rapidement dispersées vers les zones urbanisées, sous l'influence de vents marins porteurs.

Cet épisode a suscité plus de 2 300 hectares de traitements en 10 jours, reprises comprises, pour un total annuel provisoire de près de 19 000 hectares traités en zones humides à ce jour, toujours en deçà de la moyenne des 5 derniers exercices à pareille date, qui s'élève à plus de 25 000 hectares.

En ville, 63 000 gîtes ont été traités depuis le début de l'année contre *Culex pipiens*.

À compter du 25 septembre 2023 :

Si les prévisions météorologiques se vérifient, des nuisances résiduelles (*Aedes caspius*) surviendront dans les zones urbanisées proches des secteurs les plus exposés aux derniers événements météo, comme dans l'Aude.

En zones urbanisées, le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est actif partout.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : À l'embouchure du Grand-Rhône, les nuisances (*Aedes caspius*) se font ressentir uniquement le soir, en zones urbanisées, et on observe une présence quantitativement moyenne de moustiques adultes sur les gîtes larvaires, qui pourraient se déplacer à nouveau vers les secteurs agglomérés, prolongeant ainsi voire renforçant le phénomène de nuisance résiduelle. Autour de l'étang de Berre, on n'observe pas de situations significatives de nuisance pour le moment, hormis celle due au moustique-tigre, *intra-muros*.

► **Gard** : La situation est toujours sous contrôle et la présence de moustiques (*Aedes caspius*) est faible à modérée sur l'ensemble de la zone d'action. Suite aux coups de mer du précédent week-end, quelques nuisances sont plus sensibles, ponctuellement, au sud du Grau-du-Roi et dans le centre-ville d'Aigues-Mortes. Pour les mêmes raisons, le Vistre haut a mis en eau quelques prés, vers Saint-Laurent-d'Aigouze et Le Cailar. Des nuisances résiduelles sont donc présentes ici, en milieu naturel. Quelques irrigations sont encore pratiquées vers Saint-Gilles et Bellegarde, qui justifieront des traitements.

► **Hérault** : Suivant la météo du moment, des nuisances résiduelles localisées pourraient être ressenties, essentiellement en zones non agglomérées, au niveau du littoral. C'est le cas, notamment, des secteurs de l'étang de Thau, de l'étang de l'Or et des étangs palavasiens.

► **Aude** : Suite aux pluies tombées sur le Narbonnais, à compter du 15 septembre, et aux coups de mer successifs, des quantités importantes de larves d'*Aedes spp* sont apparues dans les zones humides restées longtemps sèches jusque-là. Des densités bien supérieures à la normale ont été constatées, sur plus de 500 hectares de zones humides. Des traitements aériens et terrestres ont été engagés mais n'ont pas toujours eu le résultat attendu, car ils ont été réalisés dans des conditions météorologiques défavorables. Ainsi, des émergences de moustiques adultes se sont produites. Les secteurs les plus exposés sont Narbonne, Sigean, Gruissan voire Port-La-Nouvelle, Bages, Peyriac-de-Mer et La Palme. Sur l'étang de Marseillette, on note une nuisance résiduelle à *Aedes caspius* : à Aigues-Vives, par exemple.



► **Pyrénées-Orientales** : Bien que la nuisance résiduelle due aux *Aedes* ruraux soit en diminution dans la commune de Salses-le-Château, la nuisance reste soutenue, avec un ressenti qui ne diminue pas significativement, compte tenu des conditions météorologiques : températures maximales de plus de 30° et absence de vent. Une faible nuisance est présente au niveau du parking du Bourdigou nord (Torreilles), en raison de la colonisation abondante de cette zone humide par le *Baccharis halimifolia*. Les traitements ont été moins efficaces car le produit pénètre moins. À Saint-Nazaire, la nuisance due aux *Aedes caspius* s'est déplacée vers la partie sud du village, avec de surcroît, par endroits, une nuisance importante due au moustique-tigre *Aedes albopictus*. Dans la totalité de ces communes, les conditions météorologiques (températures anormalement élevées pour la saison et vents faibles) viennent augmenter le ressenti de la nuisance.

